

Le 19 novembre 1986

(Traduction)

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note en date du 19 novembre 1986, qui se lit comme suit :

(Voir la Note canadienne du 19 novembre 1986)

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement des Philippines confirme les modalités d'entente établies dans votre Note et considérera cette Note ainsi que la présente réponse comme un accord entre le Gouvernement de la République des Philippines et le Gouvernement du Canada, entrant en vigueur à la date de la présente réponse.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma plus haute considération.

SALVADOR H. LAUREL

Vice-président

Ministre des Affaires étrangères

Son Excellence

Russel H. Davidson

Ambassadeur du Canada

Manille